

PLAN LOCAL D'URBANISME

Modification

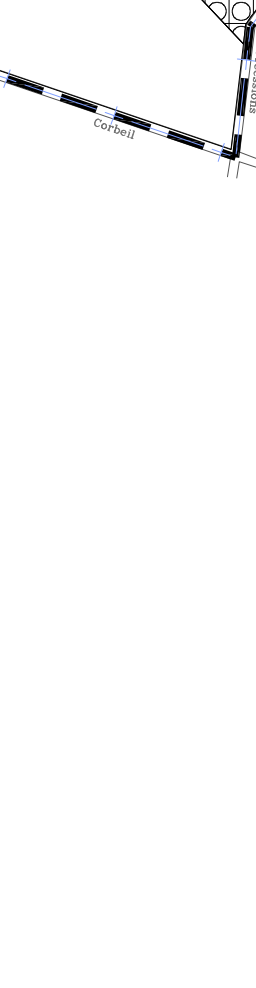
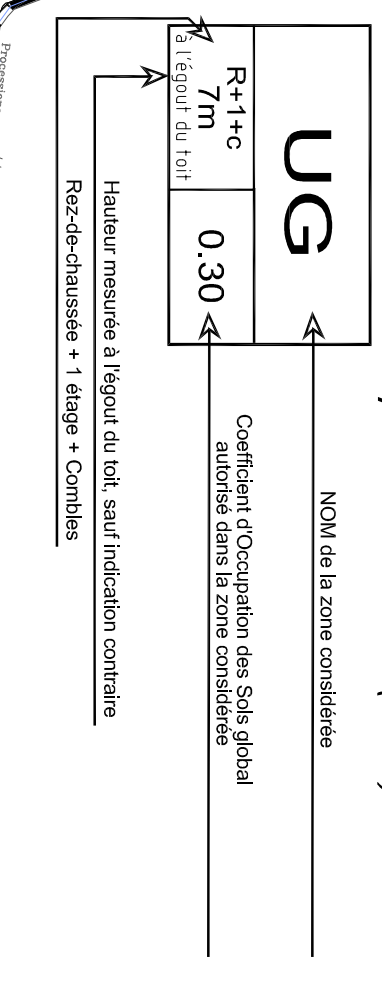
PLAN DE ZONAGE N°1 Echelle : 1/5000e

PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal le 15 juillet 2010.
 Révisé par délibération du Conseil Municipal le 2 novembre 2010 pour prendre en compte les remarques émises lors du comité de lecture du 10 septembre 2010

Vo pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal approuvant la modification du P.L.U., en date du :
 Le Maire

LÉGENDE

- Délimitation des Planches au 1/2500e
- Limite de Commune
- Limite de Zone
- 1** Emplacement Réserve n°1
- Elongement de voirie - Délicatelle : Commune
- Espaces Boisés Classés (EBC)
- Espaces Verts Intérieurs Protégés (EVI/P)
- Sites Archéologiques et Numéro
- Aqueduc de la Vanne
- Zone de protection sanitaire 40 m
- Zone non aedificandi de 13 m
- Emprise Ville de Paris
- Zone non aedificandi de 13 m
- Zone de protection sanitaire 40 m
- Marge de reculement
- Ligne de 25m liée à l'article L. 111-14 du VU
- Code de l'urbanisme (aménagement DUBVU) de plus de 100 ha (SOM)



Plan de zonage n°3

Plan de zonage n°2

Commune du COUDRAY-MONTEAUX

Commune de FONTENAY-LE-VICOMTE

Commune de DECHARCON

Commune de LISSES

Commune de VILLABÉ

Commune d'ORMOY

Commune de CHEVANNES